



Mesdames Messieurs les commissaires
enquêteurs,

Le Mans, le 20 novembre 2020

Objet : Enquête publique SMSEAU - Restauration des milieux
aquatiques bassins du Rhonne, Orne Champenoise, Vézanne Fessard.

Dossier suivi par
Marion MOINEAU
Chargé de mission Eau
Environnement

02 43 29 24 68
06 23 96 33 52

Marion.MOINEAU@pl.chambagri.fr

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique susnommée, j'ai pris connaissance des éléments de la DIG relative au projet de restauration des milieux aquatiques sur les bassins versants du Fessard, de l'Orne Champenoise, du Rhonne et de la Vézanne. Conscient du travail de concertation réalisé par le SMSEAU, il apparaît important pour la Chambre d'agriculture de rappeler les points de vigilances suivants.

En préambule, afin de ne pas stigmatiser les usages, ce qui je le sais n'est pas une volonté du Syndicat, j'attire votre attention sur l'importance du détail. En effet, la comparaison des prélèvements d'irrigation entre deux années doit nécessairement prendre en compte le contexte climatique avant d'en déduire une évolution, ce qui ne semble pas être le cas pages 101 et suivantes.

Sur le fond, dans le cadre de la mise en œuvre des actions à enjeu 1 et notamment les travaux liés à la continuité écologique, il me paraît important de rappeler **qu'avant l'engagement de tout travaux, il est indispensable**, en complément des études et de la concertation que vous prévoyez, **qu'une étude d'impact amont/aval sur les usages soit menée de manière approfondie - comprenant un volet économique** - afin que l'impact de ces travaux soit effectivement faible à nul comme vous le projetez. Sur les tronçons où plusieurs ouvrages sont concernés, une étude des impacts cumulés me paraît également nécessaire. Enfin, un suivi a posteriori, pour valider l'absence d'impact, semble également important.

En complément des potentiels impacts que vous identifiez, les impacts directs et indirects suivants seront à prendre en compte : baisse de productivité des parcelles cultivées et des prairies, remise en cause de l'abreuvement du bétail, dépérissement de la ripisylve, effondrement de berges.

Les remarques que nous formulons s'inscrivent dans le droit fil de nos positionnements et interventions et en cohérence avec la stratégie

Chambre d'agriculture
Pays de la Loire
Site du Mans
15 rue Jean-Grémillon
CS 21312

72013 LE MANS Cedex 2
Tél. +33 (0)2 43 29 24 24
xxxxxxxx@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr
www.la-terre-mon-avenir.fr

régionale « Agriculture et Eau » dont la Chambre d'agriculture s'est dotée le 24 janvier dernier qui vise à concilier efficacité des mesures pour la préservation des ressources et préservation des potentiels économiques.

Enfin, nous souhaiterions souligner que nous soutenons la démarche du Président de la filière aquacole. En effet, nous partageons le souhait d'une approche plus globale s'inscrivant dans le concept de développement durable et d'abandonner une vision dogmatique de la continuité écologique à l'origine le plus souvent des crispations des usagers que nous sommes.

Certains de l'attention que vous y porterez, nous restons évidemment à votre disposition pour un échange approfondi sur nos remarques.

Veillez agréer Mesdames, Messieurs l'expression de mes salutations les meilleures.

Michel DAUTON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Dauton', written over a horizontal line.